



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°06/2021

OBJET : MAPA 2020M03 - MARCHÉ DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS DE LA VILLE D'ÉTRÉCHY

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la Commande Publique

DECIDE

Article 1 : De confier le marché de services de télécommunications de la ville d'Étréchy, à la société SFR SA 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 PARIS, pour le lot 1, 2 et 3 selon le montant des décompositions du prix global et forfaitaire de chaque lot, soit :

LOT 1 - TELEPHONIE FIXE : un montant maximal annuel de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC d'abonnement et de location

LOT 2 - TELEPHONIE MOBILE : un montant maximal annuel de 3 600,00 € HT soit 4 320,00 € TTC d'abonnement.

LOT 3 - INTERNET : un montant maximal annuel de 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC d'abonnement et SAV et 1 760,00 € HT de mise en service.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- SFR SA,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA,

Maire d'Étréchy

Fait à Etréchy, le 14 avril 2021.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

HOTEL DE VILLE - 91580 ÉTRÉCHY - TÉL : 01 60 80 33 77 - FAX : 01 60 80 32 47

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire